

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 4 octobre 2022

Convocation en date du 28 septembre 2022,

Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

N° D2022048

Objet : Décision modificative  
n°2/2022

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BOUVARD – Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –

CCPA : Hélène BROUSSE – André MOINGEON – Max ORSET – Paul VERNAY

CCD : Gérard BRANCHY –

CCMP : Josiane BOUVIER

3CM : Andrée RACCURT

CCBS : Jean Jacque BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

#### Excusés remplacés par le suppléant :

#### Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Patrick BAVOUX pouvoir Jean Luc ROUX

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Hélène BROUSSE – Jean François JANNET pouvoir à Yves CRISTIN

CCMP : Claude CHARTON pouvoir à Andrée RACCURT – Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER

#### Excusés :

CA3B : Bernard BIENVENU - Benjamin RAQUIN

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE

3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT

CCV : Guy DUPUIT

#### Absents :

CA3B : Jonathan GINDRE – Thierry PALLEGOIX

CCPA : Bernard GUERS – Frédéric TOSEL

CCD : Sonia PERI

3CM : Philippe FAVROT

HBA : Alain AUBOEUF

Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances expose :

En fonctionnement, des dépenses supplémentaires sont à prévoir :

- Sur le chapitre 011, charges à caractère général, augmentation des charges du fait de la compensation financière accordée à GBA pour la direction du groupe projet (compte 6218) et compte-tenu de l'incertitude à ce jour des montants du GER (gros entretien renouvellement) de Ovade qui pourront être mandatés en investissement, augmentation du montant inscrit au compte 611
- Sur le chapitre 012, charges de personnel, compte-tenu des nombreuses mesures décidées par l'Etat (ajustement de tous les salaires au moins au niveau du SMIC, revalorisations des indices des agents de catégorie C, révisions des grilles de salaire des agents de catégorie B et la revalorisation du point d'indice de 3.5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022), augmentation des charges de personnel.
- Sur le chapitre 65, autres charges de gestion courantes, compte-tenu de la revalorisation du point d'indice, augmentation du montant des indemnités versées aux élus
- Sur le chapitre 66, charges financières. Le taux d'un des emprunts d'Organom est indexé sur le taux du livret A. Celui-ci était de 0.5% en début d'année et est de 2% depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Les intérêts liés à cet emprunt sont supérieurs à ce qui a été prévu au BP.

Il y a lieu de procéder à la décision modificative 2/2022 telle que présentée dans le tableau ci-dessous. La décision modificative est déséquilibrée au niveau de la section de fonctionnement mais globalement la section de fonctionnement du BP 2022 reste excédentaire.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°2022017 du 29 mars 2022 du Comité syndical approuvant le budget primitif 2022, et la délibération D2022032 du 5 juillet 2022 du Comité Syndical approuvant la décision modificative n°1/2022

Fonctionnement Dépenses				
Compte	Intitulé	BP 2022	DM 02/22	Nv Total
<b>Chap 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		<b>210 000</b>	
611	Contrat de prestation de services	6 046 950	180 000	6 226 950
6218	Autres personnels extérieurs	0	30 000	30 000
<b>Chap 012</b>	<b>Charges de personnel</b>		<b>+ 20 000</b>	
64111	Rémunération des fonctionnaires	632 000	10 000	642 000
64131	Rémunération des contractuels	321 000	4 000	321 000
6451	Cotisation URSSAF	175 000	6 000	181 000
<b>Chap 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>3 000</b>	
6531	Indemnités des élus	87 500	2 850	90 350
6533	Cotisations de retraite des élus	4 100	150	4 250
<b>Chap 66</b>	<b>Charges financières</b>		<b>30 000</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 021 000	20 000	1 041 000
66112	ICNE	-8 800	10 000	1 200
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>+ 263 000</b>	

Fonctionnement Recettes				
Compte	Intitulé	BP 2022	DM 02/22	Nv Total
6419	Remb sur rémunération de personnel	56 000	20 000	76 000
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>20 000</b>	

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 001-250102365-20221004-D2022048-BF



Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**ADOpte** la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 telle que détaillée ci-dessus  
**Autorise** le Président à signer et intervenir

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM  
Yves CRISTIN  
Président  
Le Président \*